

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 01 Juillet 2026

En l'an deux mil vingt-six, le conseil municipal s'est réuni le premier juillet à 20h00 sur une convocation du 22 juin 2026.

Présents : Marion ROBIN, Stéven JARDIN, Edwige MADEUX, Jean-Marc CHAGNAUD, Rémy DAROUX, Martine DELOSIERE, Frédéric MICHAUD, Hervé GROHAN, Karelle GAILLARD, Aurélien MARIONNAUD, Pascale MARTINEAU Claire MARTZLOFF, Sylvain HOCHECORNE, Cyrille BLOT

Absente excusée : Emmanuelle Gauthier a donné procuration à Edwige MADEUX

Secrétaire de séance : Edwige MADEUX

Marion ROBIN demande l'ajout de deux décisions modificatives :

- le financement du bac à sable dans le projet Cours Oasis,
- le financement des travaux de toiture de l'annexe de la Mairie.

1. Approbation du compte rendu du 05 Juin 2026 :

Marion ROBIN demande qui est favorable au compte rendu envoyé par mail aux conseillers municipaux pour relecture.

Vote : 15 POUR

2. Arrêté de voirie « Voie verte Nuillé-St Sauveur » :

Cet arrêté concerne le chemin de la Louiselière, renommé voie verte.

Marion ROBIN fait lecture de l'arrêté. Aurélien MARIONNAUD demande si les quads peuvent utiliser cette voie.

Seuls les EDPM (Engin de Déplacement Personnel Motorisé) sont autorisés.

Aurélien MARIONNAUD a déjà constaté que des véhicules non autorisés empruntent malgré tout cette voie.

Marion ROBIN indique que maintenant que l'arrêté est signé les personnes empruntant la voie pourront être verbalisées.

3. Commission de la Communauté de Commune Aunis Atlantique :

Marion ROBIN fait part des commissions à pourvoir à la Communauté de Communes Aunis Atlantique.

Les commissions débiteront en octobre et la participation des élus est obligatoire.

Se portent candidats :

- ✓ Culture et vie du territoire : Edwige MADEUX
- ✓ Développement économique et emploi : Stéven JARDIN
- ✓ Projet alimentaire du territoire : Marion ROBIN
- ✓ Petite enfance, enfance jeunesse : Stéven JARDIN
- ✓ Aménagement, habitat, urbanisme : --
- ✓ Mobilités durables : Sylvain HAUCHECORNE
- ✓ Transition écologique : Pascale MARTINEAU
- ✓ Sport et Vie associative : Rémy DAROUX
- ✓ Affaires sociales et santé : Edwige MADEUX
- ✓ Eau : Sylvain HAUCHECORNE
- ✓ Tourisme : Aurélien MARIONNAUD

Vote : 15 POUR

4. Avis parc éolien : projet Éolise : Angliers-Longèves-Vérines :

Marion ROBIN indique ne pas participer au débat et au vote, un membre de sa famille étant concerné par le projet d'implantation.

Stéven JARDIN explique le projet sur le secteur d'implantation qui touche 3 communes : Angliers, Longèves et Vérine.

L'implantation de ces éoliennes se ferait sur des terrains privés.

Une enquête publique est en cours sur les communes concernées et limitrophes.

Stéven JARDIN rappelle qu'au regard du PLUI actuel, ces éoliennes ne sont pas situées dans une des zones répertoriées pour accueillir des éoliennes. Il a été par ailleurs démontré que le quota de production électrique était atteint au regard de l'implantation actuelle des éoliennes sur le territoire Aunis Atlantique.

Le Conseil municipal ne décide pas de l'installation. Il émet un avis consultatif. La décision finale revient au Préfet.

Vote : 1 POUR - 11 ABSTENTIONS - 2 CONTRE

1 personne ne prenant pas part au vote

5. Tarifs location de la salle des fêtes aux associations extérieures :

Tarifs pour une journée en semaine et une journée pendant le week-end.

Cette demande fait suite à la sollicitation d'associations extérieures qui souhaitent utiliser la salle en mars 2027.

Le tarif de 150 € par jour d'utilisation est proposé.

Vote : 15 POUR

Utilisation de la salle de la métairie :

Pour faire suite à une demande d'utilisation de la salle de la métairie par les orthophonistes à raison d'une ou deux demi-journée(s) par semaine, il est proposé un tarif de location annuelle de 300 €.

Vote : 15 POUR

6. Décisions modificatives :

Bac à sable dans le cadre du projet Cours Oasis :

Devis de l'UNIMA (prestataire retenu dans le cadre du marché de travaux) : 1 380 €.

Le projet global de la Cours Oasis a été présenté aux familles. Celui-ci faisait état d'un bac à sable.

Cependant le caractère optionnel de ce matériel n'avait pas été relevé.

Le bac à sable mesure 4m/1.20m et sera fourni avec une bâche de protection.

Une négociation avec l'UNIMA a permis de maintenir l'équipement.

Aurélien MARIONNAUD propose une réalisation en régie. Stéven JARDIN rappelle les contraintes réglementaires et la charge des agents.

Pour financer cet achat, 1 380 € seront pris sur l'opération 156 - marais communal pour abonder l'opération 162 – Cours Oasis.

VOTE : 15 POUR

Travaux de réfection de la toiture de l'annexe de la Mairie :

Un devis a été réalisé. Il comprend la reprise complète de la toiture (poutres, voliges, tuiles). Jean-Marc CHAGNAUD profitera de ces travaux pour décrépir le mur de façade coté bibliothèque et l'enduire en conservant les pierres apparents. Montant du devis 5 500 €

Pour financer cet opération, 5 500 € seront pris sur l'opération 151 – fournil pour abonder sur l'opération 161 – bâtiment annexe Mairie.

Vote : 15 POUR

7. Questions et informations diverses :

Marion ROBIN informe de la désignation des membres de la commission CCID.

COMMISSAIRES TITULAIRES (NOM Prénom)	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS (NOM Prénom)
JARDIN Stéven	DELOSIERE Martine
MADEUX Edwige	MARTINEAU Pascale
GAILLARD Karelle	GAUTHIER Emmanuelle
MICHAUD Frédéric	BLOT Cyrille
VINCENT Magali	GROHAN Hervé
RENAUDIN Vincent	DEHAUD Thierry

Pôle santé : Marion ROBIN fait part de la venue de l'entreprise KONÉ pour le début des travaux de l'ascenseur du Pôle Santé, il est prévu de réserver une place devant le bâtiment pour leur véhicule de chantier.

Sylvain HAUCHECORNE indique qu'il n'y a pas de volets dans la salle d'attente qui donne sur l'arrière du Pôle Santé. Jean-Marc CHAGNAUD indique que le volet roulant est hors service.

L'installation de la pergola se fera sur le budget 2027

Une réflexion globale doit être menée pour pallier les prochaines canicules sur les bâtiments communaux .

Marais communal : Une offre d'achat pour les peupliers du Marais communal a été reçue et provient de l'entreprise ARCHIMBAUD (79) : 178 peupliers à reprendre pour 14 000 €. Pour rappel l'entreprise BNE proposait 45 € par peupliers et était donc moins intéressant.

L'intervention pourrait avoir lieu entre juin et octobre 2027 sous réserve des niveaux d'eau dans le marais. Plus nous attendons moins il y aura d'arbres à couper donc moins d'argent à récupérer. Cependant à la lecture du devis, il est indiqué que les rémanents de coupes resteront sur place, Marion ROBIN va donc revoir ce point avec l'entreprise.

Lotissement le Clos des souches : la rétrocession était en cours mais lors d'une visite sur site, il a été relevé qu'une maison n'était pas encore construite. La rétrocession est donc reportée le temps que les travaux soient réalisés.

Église : Marion ROBIN informe qu'une commission de sécurité n'est pas obligatoire avant la réouverture du bâtiment (ERP de catégorie 5). Un mail confirmant cette information a été envoyé par les pompiers.

Il est prévu la mise en place d'une alarme incendie ainsi que des extincteurs, un devis est en cours auprès de CHRONOFEU.

Le Maître Campanaire de l'entreprise LUSSAULT est passé. Il indique que le système de la cloche est obsolète et nécessite un changement complet. Le devis s'élève à 7700 €.

Suite à ce premier devis, le cabinet de Madame NIGUÈS a été sollicité. Elle a transmis d'autres coordonnées de Maître Campanaire pour avoir un comparatif.

L'entreprise GOUGEON a été sollicité pour un second devis. Il a été signalé à Jean-Marc CHAGNAUD présent lors du passage de l'entreprise GOUGEON que les deux oreilles de la petite cloche sont dessoudées et nécessitent une intervention.

L'entreprise MACÉ a été sollicité pour avoir une troisième offre.

Jean Marc CHAGNAUD demande de l'aide samedi matin pour la mise en place des statues de l'église , rendez-vous fixé à 8h30.

Conventionnements salle de la métairie :

La convention d'utilisation de la salle de la Métairie a été refaite, elle a été signée par l'Espace Mosaïque.

Cette convention sera proposée à Nuaillé Temps libre.

Marion ROBIN indique que le LAEP est disposé à prêter son matériel aux assistantes maternelles. Cette information a été transmise aux personnes concernées. Pour le moment, il n'y a pas eu de retour.

Un point a également été refait sur le nettoyage de l'espace après utilisation par les associations.

École : Stéven JARDIN, confirme le débit des travaux de la Cours Oasis le 27 juillet sauf contretemps.

Les élus seront invités le 31 août pour voir l'avancée des travaux.

Rémy DAROUX indique avoir été interpellé concernant des bousculades dans la cour de l'école.

Claire MARTZLOFF répond que cette question a fait l'objet d'un point lors du dernier conseil d'école.

Dans l'ensemble, l'équipe enseignante a quant à elle indiquée une diminution du nombre de signalements cette année. Pour rappel dans ce type de situation, il est essentiel d'en référer en priorité à l'équipe enseignante ou aux animatrices du Centre de Loisirs. Les parents élus au conseil d'école peuvent également faire remonter ces incidents.

Ressources Humaines : Rémy DAROUX demande s'il est également prévu de refaire une réunion Commission Ressources Humaines à la rentrée avant les entretiens annuels du mois d'octobre. Une date est fixée au mercredi 9 septembre à 18h00.

Syndicat Marais poitevin : Pascale MARTINEAU a participé à la mise en place du syndicat du Marais Poitevin. Le bureau a été élu. C'est Monsieur Pascal DE FORESTEL qui a été élu.

Lors de cette réunion, de nombreux stands de présentation des services du Parc étaient proposés, des documents ont été collectés et mis à disposition des agents.

Fin de séance à 22h03 - Prochain conseil le mercredi 2 septembre à 20h00

Marion ROBIN	Maire et Présidente de séance	
Edwige MADEUX	Secrétaire de séance	